

Rectorat de Grenoble Division des examens et concours

Liberté Égalité Fraternité

DEC 3
Réf N° DEC3/XIII/22/15
Affaire suivie par : Jean-Yves Ragil
Tél : 04 76 74 72 34
Mél : jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble

Rectorat de Grenoble 7, place Bir-Hakeim CS 81065 38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/22/15

Arrêté portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2022, pour l'académie de Grenoble.

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État :
- Vu le décret n°85.899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;
- Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académies en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 11 août 2021, autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Article 1 : Le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Grenoble est constitué comme suit pour la session 2022 :

Mme	BLANCHARD Céline	DSDEN de l'Isère – Grenoble Secrétaire générale	Présidente de jury
М.	BENEDETTI Eric	Cité scolaire Albert Triboulet – Romans APAE	Vice-Président de jury
Mme	BLIN Lisa	Rectorat – Grenoble AAE	Membre de jury
M.	CHALENDARD Olivier	UGA – Valence APAE	Membre de jury
Mme	CORBET Dominique	USMB – Chambéry APAE	Membre de jury
M.	DUPUIS Laurent	Rectorat – Grenoble APAE	Membre de jury
Mme	GIGANTE Perrine	Grenoble IAE Graduate School of Management	Membre de jury
Mme	GILLOT Nathalie	INRIA – Grenoble ASI	Membre de jury
Mme	GRESELLE Anne-Sophie	Cité scolaire Albert Triboulet – Romans Personnel de direction	Membre de jury
Mme	KELLER Hélène	DSDEN de l'Isère – Grenoble AAE	Membre de jury
M.	MAGDELAIN Bernard	Collège Icare – Goncelin Personnel de direction	Membre de jury
M.	VERNET Lionel	Lycée Charles Pravaz – Pont-de- Beauvoisin Personnel de direction	Membre de jury

Mme	VINCENT Caroline	Lycée Polyvalent Porte de l'Oisans – Vizille AAE	Membre de jury
Mme	WAZNE Laurence	UGA – Grenoble ASI	Membre de jury
Mme	ZAETTA Audrey	Rectorat – Grenoble AAE	Membre de jury

Article 2 : Le jury des épreuves d'admissibilité se réunira au rectorat de Grenoble le mardi 1 mars 2022.

Article 3 : Le jury des épreuves d'admission se réunira au Tremble de Gières le vendredi 8 avril 2022.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie Hélène Insel

Pour la Rectrice et par délégatic La secrétaire générale adjoint

Céline HAGOPIAN